

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -
Travaux de grosses réparations sur des immeubles situés à Planoise :
rue de Champagne, Place Jean Moulin, rue Dürer et Place de l'Europe -
Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 6 500 000 F contracté
auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification
de la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 1998**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 22 juin dernier, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à la SAIEMB pour un emprunt de 6 500 000 F destiné au financement de grosses réparations sur des immeubles situés à Planoise.

A la demande de l'organisme prêteur, il convient de modifier comme suit l'article premier de cette délibération :

- taux d'intérêt annuel révisable : 3,80 %
- taux de progressivité des annuités : 0,5 %

- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des annuités : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.